



COMHAFAT/ATLAFCO

Participation de la COMHAFAT à la 5^{ème} Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant relatif à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (L'IGC-5)

15-26 août 2022

Rappel

- Dans sa résolution 72/249 du 24 décembre 2017, l'AG a décidé de convoquer, sous les auspices de l'Organisation des N-U, une conférence intergouvernementale chargée d'examiner les recommandations du Comité préparatoire créé par la résolution 69/292 du 19 juin 2015, et d'élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant relatif à la Convention des N-U sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine des zones situées hors de la juridiction nationale, l'objectif étant que l'instrument soit élaboré dans les meilleurs délais.
- La décision de convoquer la Conférence fait suite aux recommandations du Comité préparatoire créé par la résolution 69/292, qui s'est réuni pendant quatre sessions (deux sessions en 2016 et 2017). La création du Comité préparatoire fait suite aux recommandations du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (Groupe de travail), faites à l'AG conformément à la résolution 68/70, sur la portée, les paramètres et la faisabilité d'un instrument international dans le cadre de la Convention.
- Sur la base des recommandations de la 4^{ème} session, datée de mars 2022, l'AG a décidé, dans sa décision 76/564, de convoquer une 5^{ème} session en août 2022.

1

Le déroulement des travaux

L'IGC-5 s'ajoute aux 4 initialement mandatées par l'Assemblée générale. Elle s'est déroulée en présentiel sous la présidence de **Mme Rena Lee**, Ambassadrice pour les océans et le droit de la mer et envoyée spéciale du Ministre des Affaires Etrangères de Singapour, avec le soutien du secrétaire général de la Conférence, **M. Miguel de**

Serpa Soares, secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et conseiller juridique des Nations Unies.

Après une session plénière le lundi 15 août au matin, la Conférence est passée à des négociations informelles sur la base du nouveau projet de texte révisé d'un accord relatif à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, qui avait été préparé lors d'une session précédente.

Au cours des 2 semaines, les négociations ont porté sur quatre éléments de l'ensemble des questions examinées par la Conférence, à savoir :

- Les questions concernant les ressources génétiques marines, y compris celles liées au partage des avantages ;
- Les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les zones marines protégées ;
- Les études d'impact environnemental ; et le renforcement des capacités et le transfert des techniques marines.
- Des questions transversales seront également examinées.

La convocation à ce cycle des négociations devait être le dernier. Mais cela n'a pas été le cas. En effet, malgré les progrès réalisés, le consensus n'a pas été réalisé et la session a été suspendue, pour une reprise à une date ultérieure.

Analyse

La CIG-5 a été cependant "la plus proche de l'obtention d'un consensus", les progrès réalisés dans les discussions sur les quatre éléments du paquet de 2011 qui ont guidé les négociations, à savoir :

- Les ressources génétiques marines (**RGM**), y compris les questions sur le partage des avantages,
- Les outils de gestion par zone (**ABMT**), y compris les aires marines protégées (**AMP**),
- Les évaluations d'impact environnemental (**EIE**),
- Et le renforcement des capacités et le transfert de technologie marine (**CB&TT**).

Les délégués ont également progressé sur les questions transversales et les dispositions institutionnelles.

Concernant les procédures de gestion révisée (**RMP**) et le partage des avantages, les délégués ont progressé sur les dispositions relatives à l'application et aux activités liées aux RMP, y compris leur notification. Des divergences de vues persistent encore sur l'établissement d'un mécanisme d'accès et de partage des avantages (APA), le partage des avantages monétaires, et les droits de propriété intellectuelle.

Concernant les Évaluations de l'impact sur l'environnement (**EIE**), des avancées significatives ont été réalisées sur les activités planifiées/proposées et sur les évaluations environnementales stratégiques. Des divergences subsistent sur la prise de décision, les seuils, et l'approche par zone ou par impact.

Les délégués ont notamment convenu d'établir un comité CB&TT et ont reconnu que le CB&TT est un élément essentiel du paquet, bien qu'ils ne soient toujours pas d'accord sur les modalités de financement.

Le texte final "rafraîchi" de la présidente de la CIG, **Rena Lee**, publié le vendredi 26 août au matin, est en suspens, certains États souhaitant l'utiliser comme base pour la poursuite des négociations, tandis que d'autres constatent qu'il n'inclut pas tous les points de vue et manque donc de consensus. Ces derniers préfèrent fonder la reprise du cycle de négociations sur un premier texte actualisé, publié le dimanche 21 août.

Cependant, en raison des progrès réalisés, la reprise de la session, à une date qui sera annoncée, pourrait bien être la dernière étape vers un nouveau traité sur la haute mer.

La COMHAFAT a participé à cette 5^{ème} session des négociations, représentée par **M. Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif et **M. Abdennaji LAAMRICH**, Chef du Département de la Coopération et des Systèmes d'Information.

En marge de cette Conférence et en vue d'une participation effective des Etats membres à ces négociations, et de contribuer à leur progression, les représentants de la COMHAFAT ont participé à plusieurs rencontres avec les représentants des missions permanentes des Etats membres, le groupe Afrique, le groupe d'Amérique Centrale (**OSPESCA**), et la rencontre organisée par la Présidente avec les observateurs.